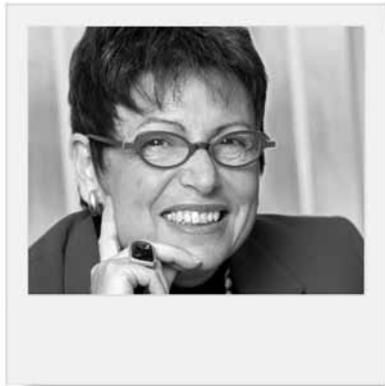


# Les rivalités fraternelles

**RÉSUMÉ :** Les rivalités et jalousies sont inévitables au sein d'une fratrie, elles peuvent prendre des formes plus ou moins virulentes. Elles sont la manifestation d'un enjeu existentiel antagoniste entre l'aîné qui doit apprendre à laisser une place au cadet, et celui-ci qui doit parvenir à imposer sa présence. La loi parentale imposant le respect mutuel des territoires, jouets, différences, permet l'intériorisation d'un surmoi fraternel. Tant que les moments de rivalités alternent avec les moments de complicité, tout va bien ! Car ce lien est profondément ambivalent. Si la fratrie n'est que sur le registre du conflit, il faut se demander quels enjeux parentaux inconscients resurgissent sur la scène de la fratrie.

Aider les frères et les sœurs, issus d'un même couple parental ou grandissant dans des familles recomposées, à dépasser les rivalités, constitue un véritable apprentissage de l'altérité.



→ N. PRIEUR

Philosophe, Psychothérapeute,  
Responsable de Formation au Ceccof.  
PARIS

## De la fratrie à la fraternité, un lien à construire

Naître frère, naître sœur, c'est-à-dire appartenir à une même fratrie ne suffit pas à instituer la fraternité, ce lien fortement idéalisé par la société et les parents eux-mêmes. Depuis la nuit des temps, le lien fraternel pose question. Les mythes fondateurs de diverses civilisations se font l'écho de crimes fratricides. La Bible, par exemple, met en scène des rivalités et jalousies dont les processus demeurent étonnamment actuels, et les blessures qui y retentissent sont tout à fait identiques à celles que vivent les frères et sœurs contemporains.

La fraternité est un lien qui n'est pas donné d'emblée, elle reste sans cesse à construire, à inventer. Tout se passe comme si chaque génération de frères et de sœurs participait à cette œuvre inachevée (inachevable?).

## L'ambivalence du lien fraternel

"Ils se disputent tout le temps, mais ils ne peuvent pas se passer l'un de l'autre".

Phrase emblématique de l'ambivalence essentielle du lien fraternel, qui se structure autour de la haine et de l'amour, qui se tisse entre rivalité et complicité. Les conflits n'empêchent pas l'affection la plus tendre, la jalousie côtoie un amour quelquefois débordant.

Et ce n'est pas étonnant. Cette relation est placée, d'emblée, sous le signe des comptes. Les moments de complicité n'empêcheront pas les enfants de comparer ce que chacun a, d'évaluer, de jauger qui est le plus fort, le plus beau, de mesurer qui est le plus malin. Même quand les relations semblent apaisées, ces comptes restent gravés dans la mémoire des frères et des sœurs devenus adultes. Ils sont prêts à resurgir au moment des successions par exemple.

Les comptes se situent spontanément sur le registre du donnant-donnant ("Je veux comme lui") et du "œil pour œil, dent pour dent" ("Il m'a frappé, je lui ai fait pareil"). Les règlements de comptes apparaissent aux enfants comme le moyen le plus immédiat de "se faire justice", en lieu et place de toute équité.

## REVUES GÉNÉRALES

??????????

Par peur d'avoir moins que l'autre, on cherche à avoir plus.

Les comptes sont intrinsèquement liés à la création de la fratrie parce qu'elle se constitue à partir d'un vécu douloureux de perte ou de manque. L'arrivée du second entraîne, pour l'aîné, un profond sentiment de perte, perte affective, mais pas seulement. Elle constitue inévitablement une menace existentielle très forte. *"Vais-je continuer à exister pour mes parents?"* L'aîné éprouve aussi une perte narcissique, car s'éveillent en lui des mauvais sentiments, des pulsions destructrices qu'il a du mal à maîtriser et qui font peser sur lui l'image du "mauvais objet". Alors, pour se rassurer, sa première réaction, ce sera de garder ses prérogatives sur ses jouets, sur sa chambre. En ne cédant rien, en ne prêtant pas, il défend son territoire à lui, seul point d'ancrage qui paraît stable dans cet ouragan. Mais cette position défensive n'est pas très confortable.

Le vécu du cadet n'est pas en reste. Avoir toujours devant soi cette statue quasi indéboulonnable du grand, qui décidément sait faire tellement plus de choses, qui a connu l'amour exclusif des parents, ce n'est pas facile. Au cadet, il manquera toujours ces quelques années. Il risque de se construire sur une faille narcissique face à un aîné montré en exemple. Il y a de quoi se sentir nul. Il aura beau faire, être bientôt le meilleur sur bien des plans, n'empêche qu'il restera toujours "le petit". Pour exister, il faudra qu'il gagne du terrain. Il devra faire sa place auprès d'un frère, d'une sœur qui lui fait si bien sentir qu'il est en trop, qu'il est même indésirable.

Les rivalités vont s'inscrire dans un double mouvement antagoniste : l'enjeu pour l'aîné, c'est d'apprendre à faire une place à l'autre, et accepter l'existence du second. L'enjeu pour le cadet c'est de dépasser la culpabilité d'exister. Il doit affirmer son droit à l'existence.

### Apprendre à partager. Le partage : acte fondateur de la fraternité

Si entre parents et enfants, les liens s'organisent autour d'un système de dons, dettes et loyautés, dans une fratrie, ce n'est pas le don qui fonde le lien. Loin s'en faut, on est plutôt dans l'anti-don. On serait davantage dans le *"je garde pour moi, je prends à l'autre"*, dans le *"tout pour moi, rien pour l'autre"*.

La loyauté à l'intérieur d'une fratrie reste tout entière à construire. Au démarrage, je ne dois rien à mon frère, à ma sœur, je ne lui dois ni la vie, ni la transmission d'un savoir-faire... il ne me doit rien non plus. Le simple fait de grandir au cœur d'une même histoire familiale ne crée d'office aucune loyauté réciproque dans la fratrie.

Les liens qui attachent une fratrie ne sont pas des liens de filiation, mais des liens d'appartenance, et ceux-ci peuvent se faire et se défaire au gré de diverses alliances. Et les liens de sang, dans quelle mesure comptent-ils ? Il est tout à fait illusoire de croire qu'ils suffisent à créer une alliance à toute épreuve. Que l'on soit né d'une même mère, d'un même père ne garantit en rien la qualité du lien fraternel. On peut voir des fratries de même lignée s'entredéchirer et des demi-frères et sœurs s'adorer. Nous ne sommes plus dans des cultures où les liens de sang prient et organisent les conduites autour par exemple de l'honneur de la famille vécue comme clan. Et les liens de cœur ? Toute la question est de savoir si on est obligé d'aimer son frère ou sa sœur ! La question reste ouverte.

La relation va se structurer ou non autour d'un exercice imposé : partager ce qui est reçu, partager l'amour maternel et la reconnaissance paternelle. Pour dépasser les rivalités douloureuses, la fratrie semble condamnée à partager pour s'entendre, ou bien on reste dans la guerre ou guérilla.

Partager, c'est diviser par exemple un gâteau en deux, c'est soustraire la part de l'autre. C'est accepter d'avoir moins pour que l'autre ait quelque chose. C'est accepter de ne plus être le centre. Faire une place à l'autre, c'est inévitablement perdre un peu la sienne. La présence d'un frère, d'une sœur apporte une limite à ce que je possède. C'est une des premières expériences de dépossession. Ne pas renoncer, c'est rester dans une logique binaire : ou lui, ou moi, logique du déchirement, de l'exclusion. Accepter cette expérience de décentrement, peut au contraire mener de l'égoïsme à la générosité. Partager, c'est compter avec l'autre, c'est prendre en compte la réalité de l'autre. A ce moment-là, le lien fraternel peut s'organiser autour du *"l'un pour l'autre"*, *"l'un avec l'autre"*, *"l'un aux côtés de l'autre"*.

Mais que le chemin est épineux. Partager c'est délimiter, c'est attribuer à chacun son territoire. Seule une instance extérieure à la fratrie peut poser équitablement cette limite respectueuse. Le partage, ne peut être au départ qu'un départage institué par les parents. Sans l'arbitrage d'un tiers, c'est le drame annoncé. Mais le tiers est-il toujours impartial ?

### La nécessité d'une loi, pour construire le "surmoi fraternel"

Le rôle d'arbitrage des parents est essentiel pour que les comptes ne tournent pas au tragique. Et ce rôle doit être suffisamment intériorisé pour qu'il puisse constituer un surmoi, susceptible de réguler le lien après leur disparition, notamment au moment des héritages. N'oublions pas que ce lien est un des liens familiaux qui durent le plus longtemps dans la vie d'un individu : de ce fait, il a des chances de se transformer tout au long de la vie. Il faut énoncer et rappeler sans cesse la loi du *"Tu ne tueras pas"*. Cela s'entend comme risque physique et psychique ; des insultes répétées peuvent détruire un enfant.

Pourquoi l'intervention des parents est-elle indispensable? La relation fraternelle est horizontale, elle est intra-générationnelle. La loi énoncée par un adulte va introduire une verticalité, une transcendance. Une même loi pour tous fonde l'équité. La référence à la loi permet de dépasser le geste de *"se rendre justice soi-même"*. Elle permet d'intégrer l'idée que ni le frère, ni la sœur n'a de pouvoir sur l'autre. L'"être frère" se construit autour du partage de l'autorité parentale qui détermine les règles du vivre avec l'autre. La loi permet de sortir des processus primaires, et des passages à l'acte. Elle protège chaque enfant. La loi introduit du temps entre l'immédiateté du pulsionnel et la patience du sublimé, entre le besoin impérieux du *"tout et tout de suite"* et la persévérance nécessaire à l'institution du respect. Elle ouvre ainsi la voix à la dimension éthique.

Si nous nous référons au mythe de Caïn et Abel, c'est la sanction qui va permettre à Caïn d'accéder à la reconnaissance de la faute. Elle trace les sillons de la conscience éthique. La reconnaissance de la douleur faite à l'autre inscrit l'individu dans son humanité propre et dans l'altérité. Sans cette reconnaissance du mal que je fais à l'autre, du danger que je peux représenter pour l'autre, nulle fraternité n'est possible. Quand Caïn mesure l'horreur de son geste, quand il en est affecté, alors l'avenir s'ouvre devant lui. Il a découvert – rétrospectivement, dans l'après-coup de la punition – l'immense responsabilité dans laquelle il était engagé vis-à-vis de son frère, c'est-à-dire de tous ses semblables. Le but de la sanction, ce n'est pas de répondre par la loi du talion, c'est de responsabiliser le coupable. Négliger la responsabilité d'un enfant, ne pas le sanctionner, serait le regarder avec mépris. Aider l'enfant à affronter sa responsabilité, c'est le respecter dans sa dignité d'être humain.

Mais à quelle responsabilité renvoie le lien fraternel? Suis-je le gardien de mon frère? Non, il ne s'agit pas de "garder"

son frère, ce qui laisserait supposer qu'il y a une hiérarchie. Il s'agit d'apprendre à se re-garder mutuellement. Re-garder l'autre comme sujet digne. Regarder le visage du frère, de la sœur, c'est reconnaître sa valeur.

On peut alors commencer à s'entendre, c'est-à-dire compter avec l'autre, prendre en compte la réalité de l'autre. *"Le partage du monde est possible à partir du moment où l'on comprend le monde à partir de l'Autre<sup>1</sup>."*

### L'inconscient familial, un véritable piège!

Malgré la bonne volonté des parents, certaines de leurs attitudes inconscientes peuvent faire ombrage au fraternel. Il y a d'abord tout ce que la fratrie de leurs enfants réactive de leur propre vécu. Selon la place que l'on a eue soi-même dans sa fratrie, on peut, à son insu, influencer la relation fraternelle de ses enfants. Soit par projection: *"Ma fille, mon fils souffre comme moi avec mon frère, ma sœur"* ce qui ne fera qu'amplifier les choses. Soit par volonté de réparation: *"Je n'ai jamais eu le dessus sur mon frère, alors je ne veux pas que ma fille se laisse faire"*. En y regardant de plus près, quand un enfant a tendance à dominer l'autre, il peut se sentir implicitement autorisé par un des parents. Les disputes des enfants peuvent aussi mettre en scène des conflits, ouverts ou fermés, du couple parental. Et cela peut aller jusqu'à une ligne de brisure entre l'enfant du père et l'enfant de la mère.

Pour rééquilibrer tout cela, la position des parents doit s'ajuster. S'ils doivent être les vecteurs et les garants de la loi, ils ne doivent pas faire obstacle à l'horizontalité du lien fraternel, en prenant trop de place, en instituant une alliance trop forte avec un des enfants par rapport aux autres. Les alliances, c'est entre

les frères et les sœurs qu'elles doivent se constituer, dans le respect de l'ordre générationnel. En consolidant la relation à l'intérieur de la fratrie on renforce l'ordre générationnel.

### En finir avec le mythe de l'égalité, pour introduire plus de justice

En effet, cessons de croire en l'égalité dans la fratrie. Aucun enfant ne représente la même chose pour ses parents... mais différences ne veut pas dire préférences. Chaque enfant est singulier, et c'est bien cette singularité qu'il est essentiel de faire valoir, sans y porter de jugement de valeur, sans y mettre de la concurrence.

Reconnaître que chaque enfant est unique, mettre en acte cela, par exemple, en accordant à chacun un peu de temps exclusif et privilégié, cela renforce l'individuation de chacun, son sentiment d'exister, et d'être important. Les liens peuvent d'autant mieux se tisser dans la fratrie que chacun se sent reconnu pour ce qu'il est, assuré dans son identité propre, non menacé sur le plan existentiel. Les parents peuvent mettre alors en évidence la complémentarité et la richesse des différences: si l'un est plus agité, mais plus créatif, on peut, certes, être gêné par son bouillonnement désordonné, mais en même temps la famille se réjouit de la bonne humeur qu'il fait circuler...

L'institution de la justice est centrale dans la construction de la fraternité et le dépassement des conflits. Car c'est dans les sentiments d'injustices, de préférences que prennent racine les plus virulents règlements de comptes.

Toute la question est de savoir comment instituer une justice qui soit considérée comme telle par l'ensemble de la fratrie. Dans la mesure où chaque enfant est différent, il ne suffit pas d'être éga-

<sup>1</sup> E. Levinas, Totalité et infini.

## REVUES GÉNÉRALES

??????????

## POINTS FORTS

- ↳ Entre frère et sœur, le respect mutuel est tout entier à construire, il n'est pas donné d'emblée. Les parents ont un rôle important à jouer.
- ↳ Pour y parvenir, il faut entre autre, abandonner l'illusion du tout égalitaire, aucun enfant ne représente la même chose pour ses parents.
- ↳ Pour parvenir à accepter de partager, les enfants doivent se "décentrer" et accepter de reconnaître les désirs, les besoins de l'autre comme tout aussi importants que les siens.
- ↳ Ce faisant, ils mettent en place une complicité qui peut résister au temps, la fratrie représente alors un lieu sécurisant et réconfortant.

litaire pour être juste. La justice dans une fratrie ne peut se réduire à la justice égalitaire, c'est-à-dire celle qui prévoit de donner des parts égales. Donnez deux parts de gâteaux identiques à deux enfants, offrez-leur deux jouets identiques... la part de l'autre apparaît souvent plus belle, meilleure, c'est celle que l'on convoite. Si l'un des enfants a plus d'appétit, est-ce juste de lui donner une part identique? Faut-il calculer le partage sur des critères subjectifs comme l'appétit ou des critères mathématiques comme l'égalité? La justice réparatrice, par contre, prévoit de donner davantage à celui qui a plus de besoins, ce qui peut être le cas dans une fratrie où un enfant est handicapé, mais que c'est difficile pour les autres! qui peuvent culpabiliser d'aller bien. Il peut y avoir aussi une justice punitive: à chacun selon ses fautes, à chacun selon ses mérites. Etre juste suppose de la souplesse au sein de ces alternatives.

Nous sommes bien face à ce terrible défi de la justice en famille. Si tout le

monde la réclame, elle n'a pas le même sens pour chacun. Ce qui peut paraître juste à l'un sera vécu comme injuste à l'autre. Etre juste, c'est parvenir à trouver un point d'équilibre, de convergence entre des intérêts divergents, voire antagonistes. Est-ce à dire qu'il n'y a pas de justice sans une part d'inégalité? Il serait plus précis de dire que la justice en famille, c'est un processus d'égalisation de l'inégal, c'est du moins une tentative de rendre plus équitable ce qui ne peut pas être tout à fait égal. Comment est ce possible? En trouvant un équilibre entre ce qui est bien pour soi et ce qui est bien pour autrui. La justice apparaît comme ce qui est mutuellement avantageux et non pas comme ce qui est avantageux au plus fort, ni au plus faible. C'est un équilibre périlleux, qui institue quelque chose de l'ordre de la réciprocité, c'est-à-dire accorder à l'autre l'importance qu'on aimerait qu'il nous accorde. Cela passe par l'acceptation du fait qu'on ne doit pas faire à l'autre ce qu'on ne voudrait pas qu'il nous fasse. Ainsi instituée, la justice prend véritablement une

dimension éthique, qui rejoint ni plus ni moins un des impératifs catégoriques de Kant. "Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne universelle" si l'action qu'on envisage de faire peut être universelle, elle est moralement bonne et permise.

Une des lignes directrices pourrait être formulée de la manière suivante: une famille juste est celle où malgré les disparités des besoins, du sort, des mérites, des avantages ou handicaps de chacun, la souffrance, les besoins de chacun comptent autant que ceux des autres.

### Conclusion : des rivalités à l'altérité

En fait, le frère, la sœur, c'est cette figure de "l'Autre-Semblable" qui nous révèle sans cesse à nous-mêmes, et constitue une permanente remise en cause. Fraternaliser, c'est déjà pactiser avec soi-même, et c'est parvenir à se faire un allié de celui là même qui représentait une menace. En ce sens, il est le creuset de l'Altérité, c'est à dire de la relation avec Autrui, dans ce qu'il a de semblable à soi et de plus étranger.

[www.parolesdepsy.com](http://www.parolesdepsy.com)

N. Prieur est l'auteur de *Grandir avec ses enfants*, Ed. Marabout. *Arrêtez de vous disputer*, Ed. Albin Michel. *Raconte-moi d'où je viens*, Ed. Bayard. *Nous nous sommes tant trahis*, Ed. Denoël. *Petits règlements de comptes en famille*, Ed. Albin Michel.

L'auteur a déclaré ne pas avoir de conflit d'intérêt concernant les données publiées dans cet article.